



• NAISSANCES :

Nous avons le plaisir de vous informer de la naissance de

- Benjamin TOUSSAINT, né le 19 Juin ;

- Alexandra VANDEWALLE, née le 1 Juillet ;

- Julien DUMESGES, né le 31 Juillet ;

et Julien DANTON, né le 5 Août dernier.

Nous présentons aux parents toutes nos félicitations.

• DECES :

Nous avons le regret de vous informer du décès de M. Jean TITEUX, survenu le 21 Juillet dernier, ainsi que celui de Mme GUISIANO Vve CREUGNY Marguerite, survenu le 10 Août.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.



• MARIAGES :

Nous avons le plaisir de vous informer du mariage de :

- Monsieur Robert TRIFILO et Mademoiselle Josette PAPIE célébré le 31 Juillet,

- ainsi que celui de Monsieur Christophe VEZINE et Mademoiselle Marjorie MERCIER célébré le 20 Août.

Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux époux ainsi qu'à leurs familles.



LE COMITE DES FETES DANS SES OEUVRES ET A L'HEURE DU BILAN

C'est le 15 Août que s'achève officiellement la saison estivale, du moins en ce qui concerne les bals et concerts publics, Place de la Gare.

Si pour les riverains c'est l'heure de retrouver une quiétude quelquefois légèrement perturbée, c'est aussi pour l'équipe du Comité des Fêtes celle de souffler un peu après un été bien rempli.

Cette année plus encore que les années précédentes, les fêtes de la St Just (et



quelques autres) ont connu un véritable succès sans la moindre fausse note.

Bravo au Président Jean-Jacques GUIGNIER et à toute son équipe de bénévoles plus soudée et dynamique que jamais. Merci également à leurs épouses qui comme toujours ont été mises à contribution.



L'ECLIPSE

Louis XIV qu'on appelait aussi le Roi-Soleil était souvent assis sur une chaise percée vers la fin de son règne une nuit où il faisait très sombre le Roi-Soleil se leva de son lit alla s'asseoir sur sa chaise et disparut.

Jacques PREVERT

Ce poème irrévérencieux n'a bien entendu aucun rapport avec l'éclipse de Paco Rabanne !

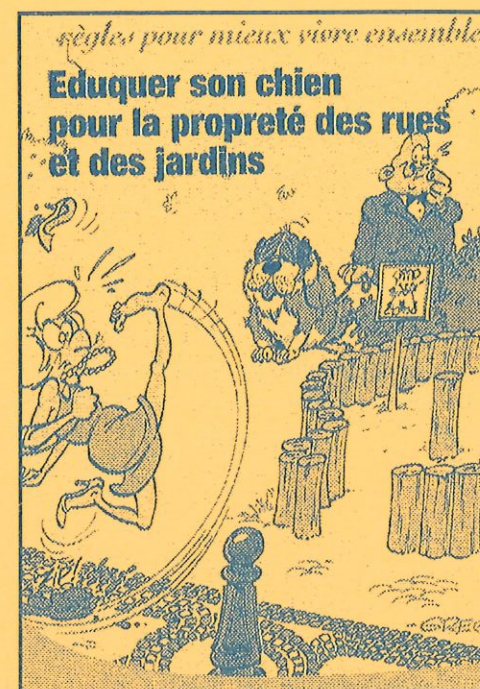


SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

AOÛT 1999
N°114



LE MOT DU MAIRE

Sainte-Anastasia est certainement le plus beau village du Var, mais par modestie nous dirons seulement qu'il est celui que nous aimons le mieux. En effet, à l'occasion des vacances et du flux de vacanciers, qui n'entend des parents, des amis de passage lui dire combien notre village est agréable et accueillant... ?

Et pourtant, l'autre jour, un brave homme, qui avait bien vécu ici une quinzaine d'années, est venu très amer m'expliquer que n'y tenant plus, il repartait dans une grande ville dont il était originaire et qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Là-bas, me déclara-t-il, les gens étaient beaucoup plus courageux et souriants, le soleil moins ardent et la vie nettement plus sûre et tranquille.

Je l'ai simplement remercié d'avoir été aussi longtemps l'un des nôtres, tout en étant à un doigt de lui dire qu'en nous quittant pour ces motifs, il ne nous privait pas de la meilleure part de nous-mêmes, mais qu'il était assuré de son côté -compte tenu de son séjour Provençal- d'être désormais là-bas l'un des meilleurs.

Jean-Pierre MORIN



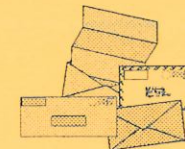
ASSISTANTE SOCIALE Depuis le 5 juillet 99, NOUVEAU numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale : ☎ 04.98.05.15.00	POLICE MUNICIPALE NUMERO de la Police Municipale : 06.03.44.79.10. Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)
ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 3 et 17 SEPTEMBRE 1999 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.	RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES Prochains ramassages des « monstres » : ♦ le LUNDI 30 AOUT 1999 ♦ le LUNDI 27 SEPTEMBRE 1999 (se faire inscrire en Mairie au préalable).
ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 2 SEPTEMBRE 1999 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).	 SERVICE DE GARDE DES MEDECINS Le 29 Août.....Dr MATHIE 04.94.59.62.97 Le 05 Septembre Dr PONSON 04.94.28.32.89 Le 12 Septembre..Dr LE MADEC.... 04.94.59.69.52 Le 19 Septembre.Dr CHRESTIAN . 04.94.69.78.75 Le 26 Septembre.Dr BRAUN..... 04.94.33.22.04 Le 03 OctobreDr FAURE 04.94.78.33.81
 PHARMACIES DE GARDE Standard : 04.94.07.08.08 <i>Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués</i> Du 28/08, 19 H au 04/09, 09 H : -appel préalable au 04.94.86.90.70 (Phcie de LA ROQUEBRUSSANNE). Du 04/09, 19 H au 11/09, 09 H : -appel préalable au standard. Du 11/09, 19 H au 18/09, 09 H : -appel préalable au 04.94.86.70.93 (Phcie de FORCALQUEIRET). Du 18/09, 19 H au 16/10, 09 H : -appel préalable au standard.	 DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE (Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne). • Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H • Dimanche -8H à 12H- Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

POUR INFORMATION
SERVICE SOCIAL - REGROUPEMENT DE BRIGNOLES
(Cantons de la Roquebrussanne, Besse et Brignoles)

Le Service Social ayant déménagé depuis le 5 juillet 1999, il faut désormais téléphoner au **04.98.05.15.00** pour prendre un rendez-vous auprès d'un(e) assistant(e) social(e).

Nouvelle adresse :
Centre d’Affaire l’Hexagone, Quartier Pré de Pâques - Bât. D, 83170 BRIGNOLES

Horaires d'ouverture au public :
Lundi de 13H30 à 16H30 et Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à 12H.



LE VIEUX STE-ANASTASIE EST A VOTRE DISPOSITION

Ste-Anastasia, votre petit village est situé entre Forcalqueiret et Besse.

Voulez-vous connaître sa très vieille histoire ?...

Dans les années de 1930 à 1940 notre village possédait plus de commerces qu'aujourd'hui deux boucheries, trois épiceries, une auberge, un bar, un cercle (bar privé), une boulangerie. Vous voyez notre village a bien changé car aujourd'hui Ste-Anastasia comporte : une boucherie, un bar, un tabac, une épicerie, une boulangerie.

Quelques autres personnes vivaient d'autre chose : un menuisier, deux éleveurs de mouton, une école, quatre familles de charbonniers (charbon de bois), un moulin à huile et un à farine, une coopérative vinicole, un cinéma ambulant tous les jeudis soir et des marchands ambulants : souliers, vêtements... Il comportait une gare (train voyageur SNCF) qui faisait Carnoules Gardanne. Dans le petit village de 200 habitants régnait la paix et la sérénité, le pont neuf à 253 m d'altitude par rapport au niveau de la mer.

A cette époque, les annonces étaient encore faites par Monsieur le Maire et le Garde Champêtre. Maintenant, parlons un peu de notre rivière extraordinaire : l'Issole.

L'Issole prend sa source à Mazaugues, traverse La Roquebrussanne, Garéoult, Néoules, Forcalqueiret, Ste-Anastasia, et va se jeter dans le Carami à la Source d'Ajone pour finir dans le barrage de Carcès, qui alimente en eau potable la ville de Toulon et bien d'autres. Elle était renommée pour ses truites et ses écrevisses.

Ste-Anastasia n'était pas très peuplé car en 1936 il y avait 280 habitants, 1954 261 hab., 309 en 1962, 318 en 1968, 313 en 1975, 754 en 1982, 954 en 1985.

Nous vous informons que les armées Allemande et Italienne ont occupé le village pendant la guerre de 39-45.

Un grand merci à M. et Mme RAYNOUARD et à M. le Maire qui nous ont encouragées à faire cet article.

Merci

Morgane PEREZ - Lorette LOVERA (10 ans)

PETITES ANNONCES

- Professeur d'anglais donne cours tous niveaux, préparation au baccalauréat, HEC...
☎ : 06.85.81.84.47 ou 04.94.72.25.17 (à partir du 1er octobre)
- A vendre service vaisselle complet en porcelaine + service café et thé 72 pièces neuf.
☎ : 04.94.72.20.16.
- Vends : - deux fauteuils rotin pivotants, avec coussins, neufs : 1 200 F. les deux ;
- chaise longue ancienne en rotin, très bon état : 600 F. ;
- plusieurs lots de chaises, bas prix ;
- piano droit récent laqué blanc Marque STEINER, état neuf, valeur 18 000 F. vendu 12 000 F..
☎ : 04.94.72.24.34
- Particulier cherche terrain 1 500 m² environ, constructible. Faire offre à M. Valle J.-Philippe, 7 Rue des Calabres 69330 MEYZIEU.
☎ : 04.78.04.63.14
- Recherche sur Ste-Anastasia ou alentours, terrain de 500 à 1500 m² avec petit cabanon + eau.
☎ : 04.94.26.28.18 le matin de 8 H. à 12 H. (H.B.)
ou 04.94.90.09.78 après 19 H. (D.)
- Enseignante Anglaise donne cours d'anglais, tous niveaux -débutants, rattrapage etc...
☎ : 04.94.72.26.60



RENTREE SCOLAIRE



• TRANSPORTS SCOLAIRES

Les cartes de transport scolaire vers les collèges et lycées de Brignoles et Garéoult sont disponibles en Mairie : prix année scolaire 1999/2000 : 550 F.
(se munir de deux photos d'identité).

• INSCRIPTIONS ECOLE PRIMAIRE

Le Directeur prendra les nouvelles inscriptions les 1er et 2 SEPTEMBRE 1999 de 9 H. à 12 H. à l'école primaire.

Se munir :

- d'un certificat de radiation ;
- d'un certificat d'inscription (délivré par la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile) ;
- d'une fiche familiale d'Etat Civil ;
- du carnet de santé de l'enfant.

• RESTAURANT SCOLAIRE

Les inscriptions au restaurant scolaire de la commune sont prises en mairie.

Prix du repas pour l'année scolaire 1999/2000 : 15,20 F..

Pour tout renseignement, mairie service cantine : 04.94.69.64.47.

RAPPEL : Toute demande d'inscription aux repas scolaires devra être faite au plus tard, la veille (en jour scolaire) avant 9 H.

Soit avant le vendredi 3 septembre 9 H. pour le jour de la rentrée.

• GARDERIE SCOLAIRE

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

- ♦ le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
- ♦ le matin de 7 H 30 à 8 H 30 et le soir de 16 H 30 à 18 H

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès du responsable de la garderie (Mme Brigitte FRANCHINI) avant 8 H 30 pour la garderie du soir.

Tarif : 5 F. par enfant le matin

5 F. par enfant le soir

• INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Le Directeur prendra les nouvelles inscriptions les 1er et 2 SEPTEMBRE 99 de 9 H. à 12 H. à l'école maternelle.

Se munir :

- d'un certificat de radiation (si déjà inscrit auparavant dans une autre commune) ;
- d'un certificat d'inscription (délivré par la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile) ;
- d'une fiche familiale d'Etat Civil ;
- d'une photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations) ;
- d'un certificat médical (fréquentation scolaire).



PIZZERIA DES AMIS - PARKING DES FERRAGES

La « Pizzeria des Amis » vient d'ouvrir ses portes. Les restaurateurs, M. et Mme PES, offrent à la fois des livraisons de pizza à domicile et les services classiques d'un restaurant.

L'accès au restaurant avec terrasse se situe Parking des Ferrages (au fond et à droite).

Nous leur présentons tous nos vœux de réussite.

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 JUIN 1999

ETAIENT PRESENTS : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. RAYNAUD, FADDA, ISTRIA, JURAVER, CUENOT, REMY, ABELLO, LALANDEC, CORBIER, BROSSAUD.

ABSENT EXCUSE : M. TOSELLO donne procuration à Monsieur MORIN.

BUDGET COMMUNAL : Approbation du Compte de Gestion 1998 établi par M BELLUOT Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1998 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1998 ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1998, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1998 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 1998 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter au Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de Matériel informatique pour la nécessité du service administratif. Il présente le devis estimatif de la société MAGNUS qui s'élève à la somme de 144210 F. H.T.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Montant du projet H.T. : 144 210 F..H.T.

Subvention espérée : 72 100 F.

Autofinancement : 72 110 F.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'octroi d'une subvention d'un montant de 72 100 F. pour l'acquisition de matériel informatique. La présente délibération annule et remplace la délibération n°13/98 du 27 MARS 1998.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

AFFECTATION DU RESULTAT 1998

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 1998 au Budget Communal est de 679 873.84 F..

Il convient d'affecter une partie de cet excédent 1998, soit 86 258.63 F. au financement des dépenses d'investissement, compte 001, excédent antérieur reporté du Budget Communal 1998;

Il convient d'affecter une partie de l'excédent 1998 soit 380 000 F. au financement des dépenses d'investissement article 1068 du Budget Communal 1999 ;

Le reste est repris en section de fonctionnement du Budget Communal 1999 soit 213 615.21 F. au compte 002 Excédent antérieur reporté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1999

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget supplémentaire de la Commune pour 1999.

-DEPENSES DE

FONCTIONNEMENT : 542 343 F

-RECETTES DE

FONCTIONNEMENT : 542 343 F

-DEPENSES

D'INVESTISSEMENT : 759 943 F

-RECETTES

D'INVESTISSEMENT : 759 943 F

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget Supplémentaire 1999.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR - PROGRAMME D'EQUIPEMENT POUR LA JEUNESSE :

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE ROLLER

Le Maire expose au Conseil qu'un nombre sans cesse croissant de jeunes du village s'adonnent à la pratique du roller.

Compte-tenu des installations actuelles, cette activité sportive non structurée est pratiquée le plus souvent sur la voie publique.

Afin de permettre à moindre frais, mais dans des conditions de sécurité satisfaisantes, une pratique sportive dont la pérennité n'est pas encore démontrée, il propose, après consultation des responsables associatifs concernés, d'aménager l'ancien terrain de basket-ball de la place de la Gare en piste plane afin d'y permettre la pratique ludique du roller.

Le coût de ces travaux de revêtement bitumineux, de réalisation d'une barrière de sécurité et de rénovation de l'éclairage public s'élève à la somme de 35 649 F. H.T.

Dans un deuxième temps -pour l'an 2000- des superstructures multisports (basket, hand, volley...) sont demandées au Conseil Général du Var, sous maîtrise d'oeuvre départementale.

Aujourd'hui, afin de réaliser en 1999 la première tranche, le Conseil Municipal demande au Conseil Général du Var de bien vouloir accorder à la Commune de Ste-Anastasie une subvention égale à 70 % du montant des travaux.

Plan de financement des travaux :

-Montant des travaux (1ère tranche) : 35649 F. H.T.

-Participation Communale : 10 694 F.

-Subvention espérée du Conseil Général : 24 955 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'octroi d'une subvention d'un montant de 24 955 F. pour l'aider à financer l'aménagement d'une aire de roller.

COMPTE RENDU ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU EXAMEN DU BILAN DU DELEGATAIRE (SEERC)

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes. Le délégataire est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 95).

En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité, le compte rendu financier des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière correspondant à l'exercice 1998.

ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.S. DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Que le Syndicat Intercommunal du Canton de LA ROQUEBRUSSANNE a été créé par arrêté préfectoral du 17 novembre 1986.

Que les statuts de ce syndicat ont été modifiés une première fois le 11 décembre 1989 par la même autorité.

Que le Comité Syndical a délibéré favorablement le 24 mars 1999 sur l'opportunité d'une nouvelle modification statutaire.

Qu'en application de l'article L 52-12-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes adhérentes consultés, doivent se prononcer en termes identiques sur cette proposition.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts modifiés dont il donne lecture. En conclusion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la rédaction statutaire ci-jointe.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION : CENTRE « ADOS »

Le Maire présente le projet de convention qui vient de lui être adressé par la Fédération des Oeuvres Laïques du Var (FOL) pour la période du 05 juillet 1999 au 30 juillet 1999.

Il précise au Conseil Municipal que la mairie de Ste-Anastasie s'engage :

1°) à verser à la Fédération Varoise des Oeuvres Laïques, la somme de 70.00 Frs par jour et par enfant soit 28 000 F au maximum.

2°) à verser à la F.O.L., une avance de 11 200 F avant l'ouverture du centre.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir la somme de 28 000 F au compte 65748 « subvention autres organismes » et autorise le Maire à signer cette convention.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire le virement de chapitre à chapitre suivant :

- 003 Dépenses Imprévues : - 200 000 F.
- 2315 Installations Techniques

Programme raccordement d'une zone UC au réseau d'assainissement : + 200 000 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, accepte à l'unanimité cette décision.

SECTION GYMNASTIQUE

La reprise des cours aura lieu le lundi 13 septembre 1999 à la salle polyvalente.

Les horaires pour les adultes sont inchangés

- Gym Tonic : Lundi de 9 H 30 à 10 H 30
Jeudi de 10 H à 11 H
- Gym Douce : Lundi de 10 H 30 à 11 H 30
Vendredi de 10 H à 11 H

Cette année, outre les bâtons et les haltères déjà utilisés, nous vous proposons des séances avec élastiques.

Les horaires pourront être modifiés après le dépouillement du questionnaire que vous avez rempli en juin.

Pour les enfants et adolescents les horaires seront déterminés après la réunion de la commission des sports du jeudi 26 Août. Celle-ci permettra de connaître le planning de la salle (les horaires pour enfants et ados seront affichés à la salle polyvalente).

Les tarifs sont ceux annoncés à l'assemblée générale :

- Adultes : Trimestre 200 F. ou année 500 F.
- Enfants et Ados : Trimestre 150 F. ou année 400 F.

Le Comité

LA VIE AU VILLAGE

ARTS'TASIE EXPOSE



Une exposition d'oeuvres réalisées par les peintres amateurs du village se tiendra, comme prévu, à la salle polyvalente le :

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE
de 10 H. à 19 H.

Plus de cent tableaux seront exposés, dont une trentaine réalisés par des peintres de villages voisins.

Plusieurs peintres seront présents toute la journée, et pourront répondre aux questions éventuelles des visiteurs.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir visiter cette exposition.

Le Président - A. ETIENNE.



MEDAILLES DU TRAVAIL

Nous adressons toutes nos félicitations à :

-Monsieur André

MONTEYNE habitant 121 Chemin du Labonet qui vient de se voir décerner la Médaille du travail (échelon Grand Or)

-Madame Josette CORBEY, habitant 1 Rue Garnier, qui vient de se voir décerné la Médaille Vermeil.

Encore bravo à nos deux récipiendaires.

NOUVEAU à Ste-Anastasie

L'institut « Potin de Femme »

Pierrine et Marlène vous proposent un service coiffure le mercredi matin et le samedi non-stop.

Sur rendez-vous Institut tél. : 04.94.72.28.71

Coiffure tél. : 06.15.64.13.63



CAMION PIZZA

Depuis un mois le camion Pizza de Monsieur Alain BONIFACE s'est installé au Moulin, Allée des Platanes domicile de son propriétaire. (pizza à emporter). Souhaitons bonne chance à Monsieur Boniface et à son nouveau camion itinérant.

« ARTS'TASIE EN VISITE »



Les peintres de l'association « ARTS'TASIE », au nombre de 20, ont visité les 18 et 25 juin derniers l'atelier de Monsieur MENDOZE. La visite guidée par le maître de céans a été à la fois agréable et enrichissante.

Agréable, parce que, durant les deux heures qu'a duré la visite, les peintres d'ARTS'TASIE ont pu évoluer au milieu de belles toiles représentant surtout des paysages provençaux, dont certains ont été peints à quelques encablures à peine du clocher de notre village ; mais aussi des fleurs, des portraits et même une toile parisienne réalisée il y a déjà plusieurs années...

Enrichissante parce que, dans une atmosphère détendue, chacun a pu poser ses questions auxquelles notre hôte a répondu avec simplicité et précision, mais aussi avec chaleur et enthousiasme, qu'il s'agisse de l'étude de la lumière, du mélange des couleurs, de l'utilisation de l'huile d'oeillette ou de la qualité d'une bonne toile...

Cette visite a, sans aucun doute, donné à plus d'un des fourmis dans les doigts et fut appréciée par tous.

Un grand merci à Monsieur et Madame MENDOZE pour avoir bien voulu nous ouvrir leur porte et pour l'excellent accueil qu'ils nous ont réservé.

Le Président - A. ETIENNE



TENNIS : C'EST LA RENTREE

Après le dernier tournoi du club non affilié F.F.T. où 97 matches ont été disputés sous l'arbitrage de Fanfan Cuadra, la finale femme est remportée par Julie Véziano face à Michèle Cuadra, la finale homme par Thierry Castejon face à Thierry Pallot.

Beaucoup de changement au tennis cette année ! Le club est affilié à la Fédération de Tennis et en respecte les règles : un nouveau professeur, Frédéric Gagnébé (ex partenaire de Fabrice Santoro) qui chapeautera les éducateurs Audrey Briet 30/2, Fred Tortosa 15/2 du Baby tennis aux adultes et Marielle Ugu pour la gym'tennis (uniquement pour les ados et adultes).

Pas d'augmentation dans les tarifs mais des plus. 1 heure de gym'tennis gratuite pour les membres du T.C.A. et des choix dans les cours baby tennis, enfants, ados, adultes : du tennis à la carte. Les cours reprendront à partir du 15 septembre (affichage devant les courts).

L'Assemblée Générale aura lieu le 25 septembre 1999 à 16 H 30 à la salle polyvalente ; les questions que vous souhaitez aborder au cours de cette assemblée devront parvenir par écrit chez Patrick Jonas 680, Chemin des Fabres au plus tard le lundi 20 septembre 1999.

Bonne rentrée à tous.

Le Président - Patrick Jonas

NB : Venez vous inscrire au tennis, soit au baby tennis pour les petits, soit à l'école de tennis pour les plus grands, et même pour les mamans, les papas, les mamys, les papys.

Soyez tous les bienvenus !

Inscription : le mercredi de 10 H à 12 H, le samedi de 10 H à 12 H à la salle polyvalente ou sur le court.

CLUB DES CIGALES



Chaque année, notre exposition coïncidant avec la fête de la Saint-Just, patron du village, les amis et curieux se font nombreux autour de nos stands.

Cette constatation nous stimule et nous incite à maintenir la cadence de nos activités.

En sommeil pendant les fortes chaleurs de l'été, elles vont reprendre dès le 6 septembre prochain, en notre local, rue A. Daudet.

RAPPEL :

- Le lundi :

14H, peinture sur tissus.

- Le mercredi :

14H30, couture, crochet, tricot.

- Le jeudi :

14H, émaux sur cuivre

et 16H30 à 17H30, bibliothèque et permanence.

- Le vendredi :

14H30, cours de peinture.

-Pour l'atelier « photo » téléphoner au 04.94.72.22.71.

Quant aux jeux, ils reprennent le vendredi 3 septembre à 14H30, à la salle polyvalente (périodicité : 1er et 3ème vendredis de chaque mois).

Un courrier, proposant un programme de sorties pour les mois à venir, sera prochainement adressé aux adhérents du club. Mais d'ores et déjà, veuillez prendre en note la date du 12 septembre, à 14H30, pour un goûter dansant, avec animation, dans la salle polyvalente.

Pour la Présidente

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL PROJET D'URBANISATION D'UNE ZONE NA

Le Maire expose :

-que le P.O.S. approuvé le 10/07/1992 a permis d'atteindre les objectifs attendus, à savoir :

- la suppression du mitage du territoire communal ;
- la densification des zones constructibles, en particulier des zones NB ;
- le regroupement des zones urbanisées autour du village ;
- la rentabilisation des équipements collectifs existants.

-que la superficie des zones constructibles étant de 150 ha environ, le taux d'occupation des sols y atteint actuellement 90 % environ, le solde faisant l'objet d'une rétention de vente ;

-que la Mairie vient d'être saisie par un aménageur d'une proposition d'urbaniser la zone NA « stricte » du Gaou de Vie et des Côtes de Masséou ;

-que, vu l'importance de ce projet qui consisterait à diviser cette zone de 4.5 ha environ en lotissements dont chaque lot aurait une superficie de 700 à 800 m², l'avis du Conseil Municipal s'avère indispensable pour décider de l'opportunité de cette opération exigeant une révision partielle du P.O.S..

Au cours de la discussion qui s'ensuivit, les conseillers municipaux, sans nier les avantages financiers qu'apporterait ce projet : nouvelles taxes foncières et d'habitation, taxes locales d'équipement, travaux d'infrastructures (assainissement, voirie, éclairage public, viabilisation des terrains à la charge de l'aménageur), ont estimé que l'urbanisation de cette zone entraînerait la construction rapide de nombreuses maisons et, par conséquent, un apport brutal de population relativement important.

Il a été souligné que les deux P.O.S. successifs de 1987 et 1992 ont permis un développement progressif et harmonieux du village à raison d'une quinzaine de maisons annuellement, ce qui facilite l'intégration des nouveaux arrivants dans la communauté ; par contre un accroissement rapide de la population pourrait être source de déséquilibre social préjudiciable à l'ensemble de la population..

Ste-Anastasia, que le dernier recensement crédite de plus de 1 500 habitants, atteint un seuil démographique au-delà duquel à ce jour, le village perdrait son caractère propre.

En conclusion, ces considérations jugées fondamentales ont déterminé le conseil à repousser la proposition faite à la mairie d'ouvrir à la construction la zone NA en question ; une abstention.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR
PROGRAMME D'EQUIPEMENT
POUR LA JEUNESSE :

ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT BALL

Dans une précédente délibération, l'assemblée communale a pris la décision de principe de réaliser l'éclairage du terrain de foot ball des Négadisses (normes terrain d'entraînement).

Aujourd'hui, compte tenu du prix élevé de ces travaux, le maire propose au Conseil un plan de réalisation étalé sur deux années budgétaires.

• Première tranche (budget supplémentaire 1999)

-Etude de sol, étude béton

-VRD : enfouissement des lignes électriques, réalisation de l'implantation des mâts (4)

Montant des travaux : 80 000 F. TTC

• Deuxième tranche (budget primitif 2000)

-Réalisation de l'éclairage (partie aérienne)

-Branchement et mise en service

Montant des travaux : 170 000 F. TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général du Var l'octroi en deux tranches annuelles, d'une subvention égale à 70 % du montant total des travaux.

• Plan de financement proposé :

Coût total de l'opération : 250000 F.

(dont 80 000 F. en 1999 et 170 000 F. en 2000)

Participation communale : 75 000 F.

(dont 24 000 F. en 1999 et 51 000 F. en 2000)

Subvention espérée du Conseil Général : 175 000 F.

(dont 56000 F. en 1999 et 119000 F. en 2000).

Les prix indiqués le sont sous réserve de leur actualisation au jour des travaux.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°21/99 du 31 MARS 1999.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 AOUT 1999**

PRÉSENTS : MMES LAURENT, BOCQUET, MM. RAYNAUD, FADDA, ISTRIA, JURAVET, REMY, CUENOT, CORBIER, ABELLO, LALANDEC.

ABSENTS EXCUSES : MM TOSELLO, BROSSAUD.

**DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE
AU CONSEIL GENERAL DU VAR.
VALORISATION TOURISTIQUE DE PLEINE NATURE :
INSTALLATION D'UNE PASSERELLE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser l'achat et l'installation d'une passerelle sur l'Issole.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par PERCHE-INDUSTRIE, 28 330 LA BAZOCHE GOUET, s'élève à 85 375 F H.T., soit 102 962 F 25. T.T.C..

Le nouveau plan de financement du projet s'établit comme suit :

Etat (D.G.E.) : 20 % soit 17 075 F 00

Département : 50 % soit 42 687 F 50

Autofinancement : 30 % soit 25 612 F 50

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire :

- adopte le projet d'installation d'une passerelle ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé ;

- sollicite une subvention du Conseil Général du Var de 42 687.50 F.

**DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE
AU CONSEIL GENERAL DU VAR.
PROGRAMME VIE LOCALE :
ACQUISITION DE MATÉRIELS ET MOBILIERS.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser l'achat de matériels et mobiliers.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par CAMIF Collectivités, s'élève à 30 024 F 45. TTC soit 24 895.90 H.T.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Etat (D.G.E.) : 20 % soit 4 979 F 18

Département : 70 % soit 17 427 F 13

Autofinancement : 10 % soit 2 489 F 59

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire :

- adopte le projet d'achat de matériels et mobiliers ;
- sollicite une subvention au Conseil Général du Var de 17 427 F.

PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le prix des repas du Restaurant scolaire pour l'année 1999/2000.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide de porter le prix du repas scolaire à 15,20 F. pour l'année scolaire 1999/2000.

**DEMANDE DE CONCOURS A LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT -
SUBDIVISION DE BRIGNOLES- POUR UNE
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC
PROJET.**

Vu l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées pour le compte des collectivités et organismes divers, en application de la loi du 29 septembre 1948 ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 modifié relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'Equipeement et de l'Agriculture) en application des lois n°48-1530 du 29 septembre 1948 et n°55-985 du 26 juillet 1955 ;

Le Conseil Municipal :

- Sollicite le concours de la D.D.E. - Subdivision de BRIGNOLES pour assurer la mission :

Maîtrise d'oeuvre avec projet, concernant : la réfection des chaussées, le remplacement des réseaux eaux usées, eau potable, la création d'un réseau eaux pluviales, la mise en souterrain des réseaux de télécommunication et de distribution électrique, ainsi que la réfection du canal d'arrosage.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

- Autorise le représentant légal à approuver l'estimation prévisionnelle définitive dans la limite d'une variation de 20 % par rapport à l'estimation prévisionnelle provisoire.

PRIX DES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la participation financière au transport scolaire de chaque enfant à 550 F. pour l'année scolaire 1999/2000.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision.



CHORALE « CHANT ET AMITIE »

**AU TERME D'UNE LUTTE LONGUEMENT MENEES,
NOTRE AMI JEAN NOUS A QUITTES.**

Avec courage et humanité,
Sans te plaindre ni désespérer,
Tu as mené ta vie à son extrémité.
Nombreux sont ceux qui t'ont aimé,
Leurs larmes visibles ou cachées
Baignent leur âme inconsolée.
Tous, nous savons que tu as été
Un homme droit, bon avec simplicité,
Humanitaire dans tes actes et tes pensées,
Tolérant avec tous, quelles que soient leurs idées,
Généreux de ton savoir, et cela sans fierté.
Jusqu'à l'extrême, tu t'es donné
A la tâche que tu t'étais fixée :
« Faire vivre la chorale Chant et Amitié ».
Combien d'efforts, de temps, tu nous as consacrés !
En retour, nous l'espérons, nous t'avons donné,
Par une amitié totalement partagée,
La joie de nous voir unis et soudés pour chanter.
Cette amitié, à laquelle tu étais si attaché,
Essentielle à ton coeur, présente en tes pensées,
Nous permettra de poursuivre ton oeuvre commencée.
Ces chants que tu nous as enseignés
Etant, pour beaucoup, messages d'amour et de fraternité.
Tel le laboureur, nous suivrons le sillon par toi creusé
Pour trouver ce monde meilleur tant espéré,
De n'avoir pas le temps, peut-être as-tu pensé ?
Mais, nous t'avons compris, sois-en assuré !
La flamme qui t'animait nous a touchés.
Les chants de notre choeur en seront éclairés,
S'ils peuvent t'atteindre, nous en serons comblés.
Tant que nos vies seront, rien ne sera oublié,
Ta présence restera dans nos pensées.
Alors, non pas Adieu, mais à l'Eternité !
Ta fidèle compagne d'une vie partagée,
Que nous admirons pour toutes ses qualités,
Peut compter sur nous tous pour être à ses côtés.
Nos coeurs, pleins de tendresse, vers elle sont tournés.

Le Président G.D.

Le lundi 13 septembre, à 17H30 -date fixée par Jean lui-même pour la reprise des répétitions- notre chère Françoise, son épouse, reprendra la baguette qu'il avait posée pour le temps d'un été...

Le Maire, le Conseil Municipal et tout le monde associatif s'associent à l'hommage rendu à Monsieur Jean TITEUX, à l'ancien premier adjoint, au dirigeant associatif, à l'homme de devoir et de conviction qu'il a toujours été.

Ils présentent à son épouse Madame Françoise TITEUX et à sa famille leurs très sincères condoléances, et les prient de croire en leur sincère amitié.



**SECOURS
POPULAIRE**

Les permanences
reprennent à la date du mardi
7 SEPTEMBRE de 14 H à 17 H
Tél. (messages)

au 04.94.72.29.57

ou 04.94.72.23.99

Le Président - Jo FADDA



**LES RANDONNEURS
DE STE-ANASTASIE**

Reprise des marches le mardi 7 Septembre à 8 H 30, comme d'habitude à la salle polyvalente.

Le Jeudi 9 Septembre réunion trimestrielle.

A l'ordre du jour :

- Programme des sorties du 1er Trimestre ;
- Date de notre ballade à Port Cros.

Venez nombreux.

A 17 H 30 pour les membres du Bureau et 18 H pour tous les adhérents. Merci.

La Présidente



**JUDO CLUB
STE-ANASTASIE**

LA REPRISE des cours se fera le
Lundi 6 SEPTEMBRE.

Inscriptions à partir du 1er septembre, tous les soirs de 17H30 à 19 H. au dojo.

Pour tout renseignement
téléphoner au : 06.13.63.41.04

REUSSITE TOTALE POUR LA GRANDE SOIREE JAZZ du 30 JUILLET DERNIER

Proposée à M. MORIN par le Conseil Général du Var et son président M. FALCO, la tournée « VAR JAZZ and blues 99 » s'est donc arrêtée dans notre village ce dernier vendredi de juillet.

L'organisation de cette importante manifestation (15 musiciens, 2 chanteurs), confiée à « l'Union départementale des Comités des Fêtes du Var », fut menée à bien, malgré l'inquiétude provoquée par les orages qui ont précédé -et suivi- le concert.

L'orchestre, dirigé avec brio par le célèbre pianiste Elie Portal, apporta aux spectateurs, nombreux et enthousiastes, toute la joie qu'ils attendaient de ce concert exceptionnel.

La deuxième partie du spectacle fut assurée principalement par les deux chanteurs de talent, Mariannic Saint Céran et Marc Thomas, dont les voix chaudes et nuancées s'adaptaient tellement bien à cette musique populaire et classique à la fois.

M. le Maire, dans une allocution chaleureuse, remercia le Conseil Général, présent à cette soirée en la personne de M. Gérard FABRE, Conseiller Général du Canton, qui n'est pas étranger, bien entendu, au choix qui a permis à notre village de vivre cette soirée privilégiée.

Soirée qui restera longtemps dans la mémoire de tous les auditeurs présents !

Nous remercions vivement M. et Mme André BOTTEY, qui ont spontanément accepté de prêter leur caravane, afin d'assurer à la chanteuse Mariannic une loge fort confortable.

LA VIE ASSOCIATIVE

E.S.S.A.



La saison de football s'est terminée sur une victoire de l'équipe poussin au tournoi des routes face au club de la jeunesse sportive seynoise, confirmant ainsi les bons résultats obtenus tout au long de la saison.

Il faut noter que dans le même temps l'équipe senior se plaçait quatrième du tournoi au Val et remportait, pour le plus grand plaisir de leur entraîneur le challenge du Fair-play. Nous espérons que la saison prochaine se déroulera dans le même esprit et la même ambiance.

Aussi, afin de récompenser tous les enfants, le club offre le 3 juillet une journée à OK CORRAL.

Le club de foot assurera pour la saison 99/2000 le fonctionnement des catégories suivantes :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| -Ecole de foot (4/5 ans) | -Benjamin (10/11 ans) |
| -Débutant (6/7 ans) | -Senior (18 ans et +) |
| -Poussin (8/9 ans) | |

Lors de l'assemblée générale du foot qui s'est déroulée début juin, M. Sclafani Bernard annonçait son désir de se retirer de la présidence du club de foot ; nous avons pu par là-même le remercier de tous les efforts fournis pendant des années.

De ce fait un nouveau bureau a été mis en place :

Président : M. Philippe MANISCALCO
Vice Président : M. Bernard SCLAFANI
Trésorier : M. Olivier HOFFMAN
Trésorier Adjoint : M. Pierre PES
Secrétaire : Mme Marie MUNOZ

Les responsables des catégories sont :

DEBUTANT : M. Michel PEREZ (tél : 04.94.72.28.58.)
POUSSIN/SENIOR : M. Philippe MANISCALCO (tél : 04.94.72.24.50)
BENJAMIN : M. Yvon IVARS (tél : 04.94.72.26.32).

NOTA : Dans le cadre du renforcement de ses effectifs le club de foot recrute des joueurs que vous pouvez inscrire dès maintenant auprès des responsables de chaque catégorie.

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT POUR 1998

En application de l'article 3 du décret du 2 Mai 1983, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité a été fixé par arrêté préfectoral pour l'année 1997 à 13 983 F.

Le montant proposé pour l'année 1998 a été fixé à 14 682 F..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 1998 soit 14 682 F..

La présente délibération annule et remplace la délibération n°29/99 en date du 28 mai 1999.

BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les virements de chapitre à chapitre suivants :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| Article 2313 Opération n°9 | + 2 500 F. |
| Article 2313 Opération n°4 | + 1 000 F. |
| Article 2183 Opération n°3 | + 40 000 F. |
| Article 2313 Opération n°17 | + 80 000 F. |
| Article 2313 Opération n°6 | - 13 500 F. |
| Article 2315 Opération n°17 | - 110 000 F. |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

LA PROVENCO DOU TEMS PASSA UNE FOIRE AUX SANTONS ET PRODUITS DU TERROIR

Bien des Communes sont à la recherche d'un thème suffisamment « porteur » indispensable à l'organisation durable de foires, présentant à la fois, un intérêt culturel ou historique.

Le principe est de provoquer la venue de visiteurs, acteurs d'une manière ou d'une autre, de retombées bénéfiques sur l'ensemble des autres activités commerciales ou artisanales.

Comme chaque Commune n'a pas son âne (Gonfaron ou La Roquebrussanne), son bandit de grand chemin (Besse) ou ses saucisses comme Le Val, il nous fallait, nous, trouver autre chose.

Une foire aux santons et aux produits du terroir peut représenter cela. C'est ce que nous espérons pour les 20 et 21 novembre prochains à la Salle Polyvalente.

La Commune, avec l'aide d'un professionnel aguerri à ce genre de sports, en l'occurrence Monsieur Raphaël CASTALDO, résidant Chemin des Vaux, a décidé de se lancer dans cette expérience qui, on l'espère, vivra de longues années.

Rendez-vous donc les 20 et 21 Novembre à la Salle Polyvalente.

PROJET D'AMENAGEMENT DES RUES DU VILLAGE

Dans le cadre du projet d'aménagement des rues du village arrêté par délibération n°49/99 de ce jour, le Maire présente au Conseil Municipal les devis des géomètres experts candidats à l'établissement du relevé topographique.

Après examen des propositions le Conseil Municipal décide de retenir le candidat suivant : M. LAURET, géomètre expert, Place du Mourillon à Garéoult, pour un montant de : 18 994.50 F. Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVOM DE L'ISSELE

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux Statuts du SIVOM de l'ISSELE, approuvés par délibération du Conseil Syndical. En application de l'article L 52.12.27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide d'accepter les nouveaux Statuts du SIVOM de l'ISSELE. Adopté à l'unanimité.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les virements de chapitre à chapitre suivants :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| Compte 003 Dépenses Imprévues- | 170 000 F. |
| Article 2315 Opération n°6 | + 140 000 F. |
| Article 2315 Opération n°4 | + 30 000 F. |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

DECLARATIONS DE STOCK DE VIN



Les vigneron-récoltants en cave particulière et les caves coopératives sont tenus de déposer cette déclaration de stock en mairie au plus tard le 31 Août 1999.

REX CANIS



Encore une fois la vedette est à la gent canine.

Encore une fois la mesure est dépassée et quelques propriétaires en prennent à leur aise avec leur voisinage.

Encore une fois, alors que 90 % des propriétaires de chiens sont des gens responsables, et respectueux de la quiétude et des droits des autres, les 10 % restant ne s'embarrassent pas du moindre scrupule.

Outre quelques toutous fugueurs, c'est maintenant une bande de chiens de garde (de défense ou d'attaque ?) plus quelques chiens de chasse (dont les maîtres ne sont généralement pas chasseurs), qui sillonnent quotidiennement le village, tuant au passage dans des propriétés privées chats, volailles ou même quelques chiens « miniatures ».

A notre grand regret, dès à présent, des procès-verbaux seront systématiquement distribués aux propriétaires par la police municipale et éventuellement par la gendarmerie nationale.



CONCOURS VILLAGES FLEURIS

Le concours départemental des villages fleuris vient de décerner ses prix pour l'année 1999.

- 1er Prix pour une maison de village particulièrement fleurie : Mme AGOSTINI, Rue de la Chapelle.
- 2ème Prix pour décoration florale sur façade d'une maison de village et sur la voie publique face à celle-ci : Mme DELAGE, Rue des Acacias.

Bravo à ces deux lauréates et à la Commission « Village Fleuri » présidée par Madame Claude MAROUZE.

E'NORME

Si la sécurité n'a pas de prix, elle a un coût et avec la paranoïa normative qui saisit actuellement le pays, le contribuable sécuritaire en saura de plus en plus quelque chose. Ainsi, selon une étude réalisée récemment, l'impact de la mise aux normes serait en investissement de 2 500 F. en moyenne par an et par habitant (aires de jeu, protection de l'environnement, etc...). Le surcoût en fonctionnement par an et par habitant serait de l'ordre de la moitié de celui de l'investissement.

TRI SELECTIF, VALORISATION et RECYCLAGE
Protégeons notre environnement
 La devise de votre Commune
 "Mon Pays n'est pas une décharge, recyclons..."

Que contiennent en moyenne nos poubelles Varisaises ?

VERRE	PAPIER CARTON	PLASTIQUE
13%	30%	12%

Dans ces produits sont valorisables et recyclables.

FAITES L'EFFORT, APPROVISIONNEZ LES CONTENEURS MIS A VOTRE DISPOSITION !

l'enlèvement des déchets.

On peut penser que les deux articles parus dans les précédents bulletins ont déjà en partie atteint un objectif puisque, une semaine à peine après leur installation, il a fallu vider le container à papier plein à ras bord !

Cette première constatation traduit une prise de conscience du problème. Souhaitons qu'elle soit contagieuse par tout le village !



TRI SELECTIF

Un espace de tri sélectif a été aménagé près du passage à niveau de la place de la gare.

Trois containers de 5 m³ chacun sont destinés à recevoir respectivement :

- le plastique et le métal
- le verre
- le papier et le carton.

Des pictogrammes indiquent sur chacun d'eux les déchets auxquels ils sont destinés.

Ce tri sélectif doit permettre -s'il est bien fait- de valoriser les ordures ménagères dans la proportion de 60 % et, par voie de conséquence -et pour le moins- de stabiliser la redevance annuelle pour



TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

- Festivités : Si les festivités se sont déroulées d'une façon satisfaisante, on peut en remercier l'équipe d'agents municipaux qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine : installation du podium mobile place de la Gare, place St Just, salle polyvalente, entretien des lieux... toutes interventions relatives à la longue période des festivités.
- Passerelle du Pré de la Font : Construction des piles de la passerelle dont l'installation est prévue au Pré de la Font, permettant ainsi une liaison directe pour piétons entre Naples, la place de la Gare, les écoles et le village. La réception est prévue pour la fin septembre ou le début octobre. Cette passerelle sera du même modèle, en plus large, que celle des Vignarets.
- Entretien des espaces verts : Tonte du terrain de football, de l'espace récréatif enfantin et du Pré de la Font.
- Ecoles : Exécution des travaux demandés par les directeurs des deux écoles portant essentiellement sur l'entretien. Des grilles de ventilation des combles de l'école maternelle ont été posées sur les deux pignons. Elles devraient permettre d'obtenir une température plus normale dans les classes souvent surchauffées.
- Installation de quatre coffres à jouets fabriqués par l'équipe municipale, dans la salle d'évolution de l'école maternelle.
- Lingerie des écoles : Pose d'un dallage, installation d'un évier, d'un cumulus, des évacuations, de prises électriques, du chauffage ; transfert des machines du sous-sol de l'ancienne mairie à la lingerie. Installation d'un étendage.
- Restaurant scolaire : Mise en conformité avec les règlements sanitaires, selon les demandes des services vétérinaires qui évoluent fréquemment lors des inspections régulières.
- Tri sélectif : Construction d'une plate forme bétonnée de 10 m x 3.50 m et mise en place de trois containers de 5m³, chacun ayant son utilisation propre.
- Containers à ordures : Un agent de salubrité assure en permanence leur réparation et leur désinfection.
- Buvette de la place de la Gare : Construction d'une plate-forme à l'arrière de cette buvette.
- Coffrets électriques : Achèvement de l'appareillage électrique et mise en service lors de la fête du village. Sont ainsi facilités les branchements et assurée la sécurité.
- Ancien terrain de basket-ball : Démontage, pour des raisons de sécurité des poteaux dont les socles étaient rongés par la rouille, créant ainsi un risque de chute. Sur toute la partie bétonnée de 39 m x 16 m sera créée vers la fin du mois une aire goudronnée pour la pratique du roller. Cette réalisation doit répondre à l'attente des jeunes et des pls vieux adeptes.
- Chemins : Changement de 365 m de conduite en fonte grise sur le chemin de Candy. Remplacement des anciens raccordements et mise en place de compteurs neufs. Au moment où paraîtra ce bulletin, les travaux de goudronnage de l'ensemble du chemin de Candy auront certainement débuté. Réfection complète des impasses de Païsse et de Naples avec un caniveau central de canalisation des eaux de pluie.

